

trois cinquième de sable et de deux cinquième de chaux. Un autre mur devait être construit dans les mêmes conditions du côté de l'Ouest avec pour longueur quatre-vingt pieds et pour hauteur quatorze pieds fondations comprises. Le coût de ces deux murs était estimé à mille-cent-vingt livres.

- 2) l'exécution dans le mur de la ville au bas de l'escalier des casernes d'une ouverture de six pieds $\frac{1}{2}$ de haut et de quatre pieds de large munie d'une forte porte en aïx de chêne garnie d'une solide serrure. Le tout estimé quatre vingt dix livres.

- 3) le transport de la croix de pierre de l'ancien cimetière et sa mise en place au milieu du nouveau en remplaçant les pierres détériorées. Le tout estimé trente livres.

- 4) la construction d'un caveau voûté à droite de l'entrée et contre le mur du nord pour y déposer les cercueils en hiver, en raison de la difficulté de creuser la terre pendant les fortes gelées. Ce caveau devait avoir dix-huit pieds de long sur dix pieds de large. Le tout y compris les travaux accessoires d'accès estimé cent soixante quinze livres.

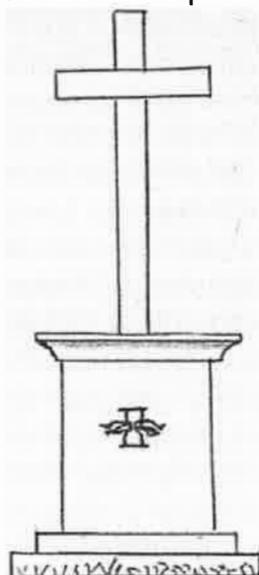
- 5) l'aménagement de l'emplacement de l'ancien cimetière nécessitait la construction d'un mur de quatre-vingt-quatorze pieds de long, estimé six-cent-quatre-vingt-huit livres.

L'estimation globale des travaux à exécuter s'élevait donc à deux-mille-cent-trente livres. Un autre devis avait été établi dès le 22 mars 1753 par l'entrepreneur Franchizet. Il s'élevait seulement à mille huit cent deux livres mais ne comptait pas l'aménagement de l'ancien cimetière.

L'adjudication de ces travaux eut lieu le 1^{er} mai 1754 à l'Hôtel de Ville en présence du maire et des échevins. Le maître charpentier Palpe dit Bergerac fut déclaré adjudicataire pour la somme de deux-milles-deux-cent-soixante-dix livres.

L'évêque de Mâcon avait fait sienne la suggestion de l'abbé Defaramand relative au transport dans le nouveau cimetière des ossements des morts de l'ancien car le 6 mars 1754, il donna son accord pour cette opération. Mais elle n'eut lieu que beaucoup plus tard. C'est en effet seulement le 26 novembre 1756 qu'eut lieu à l'église Saint-Pierre, un service solennel pour le repos de l'âme de ces morts. Il en coûta à la ville, pour le luminaire 4 livres $\frac{1}{2}$ poids de cire fine soit dix livres cinq sols et huit livres pour quatre « *clats* » (glas) soit au total dix-huit livres cinq sols. À noter que le curé de Saint-Pierre et les autres prêtres de l'église ne réclamèrent rien pour leur participation à ce service. Ce nouveau cimetière qui se situait approximativement sur la partie nord-ouest de l'actuelle place de la Barre resta ouvert jusqu'en 1777.

Georges Raymond



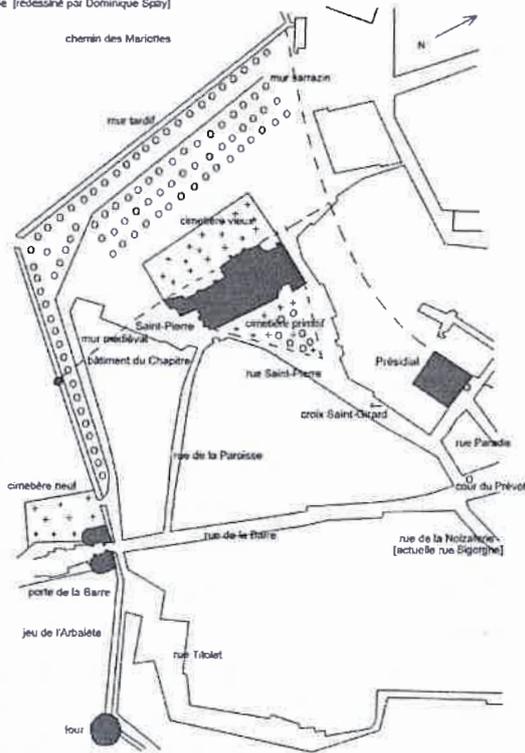
[Redessiné par Dominique Spay]

IX) CIMETIÈRES DU VIEUX SAINT-PIERRE

La première église Saint-Pierre s'élevait à l'emplacement de l'actuel Saint-Vincent mais son orientation est-ouest était à l'opposé de notre actuelle cathédrale. Son portail s'ouvrait en face de la rue de la Paroisse.

Nous sommes sous l'épiscopat de Pierre II de Juys [+ 1412]. Son successeur Jean V Christini occupât le siège jusqu'en 1419, date de sa mort.

Plan de [redessiné par Dominique Spay]



Ce champ de repos, avait une forme triangulaire, comme de nos jours, la place Lamartine. À son sommet sud était érigée la croix Saint-Girard.

Au fil des ans les travaux effectués sur la place ont mis au jour des tombes anciennes.

Vers 1411, les décès dus aux épidémies, entérinèrent une saturation de cet espace. On parlait alors d'un agrandissement.

Mais l'administration à l'art, hier comme aujourd'hui de faire traîner voir d'annuler les travaux qu'elle n'a pas les moyens de financer.

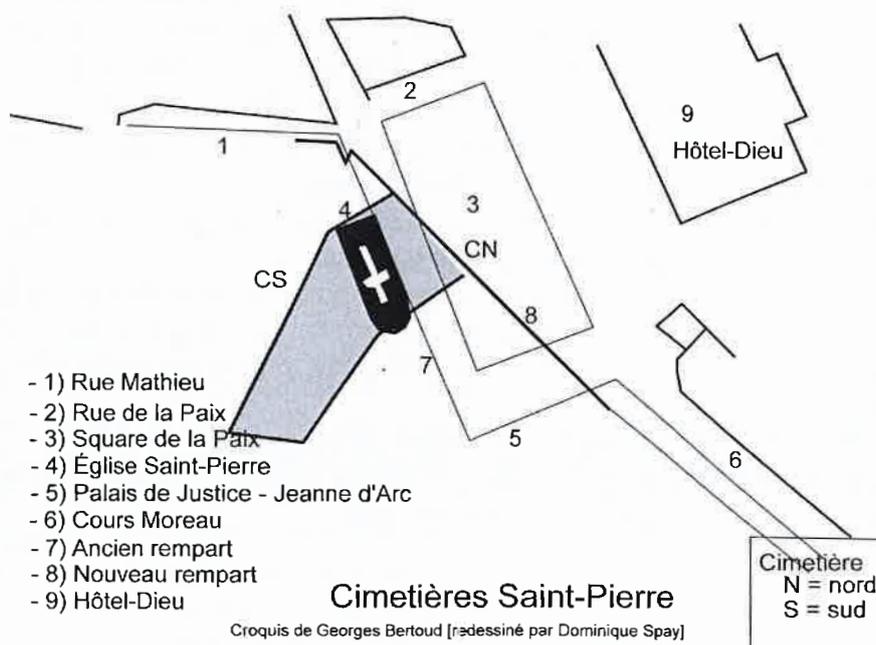
Par contre on relève qu'en 1437, les chanoines obtinrent des échevins, le droit de prélever les deux tiers du montant des sépultures établies dans l'église où en pleine terre.

En 1492, le cimetière fut endommagé par la construction d'un bâtiment. Ceci sans plus de précisions. Les experts nommés pour évaluer les torts subis durent réclamer leurs émoluments auprès des échevins.

En 1604, sous l'épiscopat de Monseigneur Gaspard Dinet [1598-1619], la ville dut régler une facture de six cent soixante huit livres sept sols pour une probable remise en état des clôtures des nécropoles Saint-Étienne et Saint-Pierre.

En 1626, sous l'évêque Louis Dinet, des inspecteurs reçurent mission d'étudier l'état de l'enceinte... Ils découvrirent, ce qui existait déjà depuis longtemps, (date de construction entre X^e et le XI^e siècle), que le mur de l'église servait de rempart sur toute sa longueur... Nettement moins solide que celui de la courtine, il faisait en temps de siège courir des risques à la ville.

On décida d'englober l'église en modifiant le tracé de la muraille (voir croquis).



91) CIMETIÈRE NORD

De l'angle de la rue Mathieu le mur rejoignit en ligne droite l'angle est du cours Moreau : il coupait en diagonale ce qu'on appellera plus tard la place d'Armes, puis la square de la Paix. Nos édiles peu imaginatifs dénommèrent cet espace « place du Rempart ». Mais une partie en était occupée par une vigne qu'il fallut acheter.

Il y avait du reste plusieurs années que le cimetière sud avait été déclaré complet. L'administration qui œuvre toujours avec sage lenteur, devait inventorier les tombes abandonnés, récupérer leurs emplacements ainsi que le moindre lopin de terre. Ce n'est qu'en 1639, que la terre fut bénie par Monseigneur Louis Dinet [1619-1650].

Un crieur parcourut les rues de la ville « *De la part des sieurs marguilliers et des fabriciens, tous ceux qui possèdent des droits de sépulture dans le cimetière du devant de l'église, doivent se présenter et se trouver au dit cimetière munis de leur titre pour le transfert des tombes dans le nouveau champ de repos au nord de l'église* ».

Le 15 septembre 1639, la totalité des tombes n'avaient pas encore été changée d'emplacement, monseigneur de Colbert [1665-1676] prolongeait ainsi de huit jours la durée du déplacement d'un cimetière à l'autre. Peine perdue, le 28 novembre 1639, un nouveau délai de trois jours dut être accordé. Mais ce que les documents ne révèlent pas c'est ce qu'il advint des tombes restantes en place soit que les familles aient disparu ; soit que ces personnes fussent indigentes.

La ville dut avoir recours à la fosse commune. Curieux de nature, je cherchais, à calculer l'espace que pouvait offrir le nouveau champ de repos par rapport à l'ancien. Celui de l'actuelle place Lamartine couvrait environs mille m², et le futur mille cinq cent soixante deux m². Si l'on ne compte que la partie dévolue aux morts. Soit un agrandissement potentiel de cinq cent soixante deux m². Ce qui limite une future extension.

Il fallait considérer que la place servait aussi de lieu de rassemblement et de d'exercice de la milice bourgeoise et aux corps de troupe de passage à Mâcon lors de leur présentation aux autorités militaires. Elle devint pour les Mâconnais « la place d'Armes », nom qu'elle conserva jusqu'après la seconde guerre mondiale.

Avant la guerre, on creusa en zigzags, des tranchées bétonnées comme abris antiaériens. Très intéressé, je m'y rendais pour suivre les travaux. Je m'enhardis même à demander pourquoi elles étaient en zigzags. C'est pour éviter qu'un seul éclat ne fauche toutes les personnes qu'elles abritaient.

De plus on aperçut très vite que ce n'était toujours pas l'endroit idéal car les cérémonies militaires perturbaient les enterrements.

Pour corser le tout, on y transporta les exécutions capitales et les feux de joie.

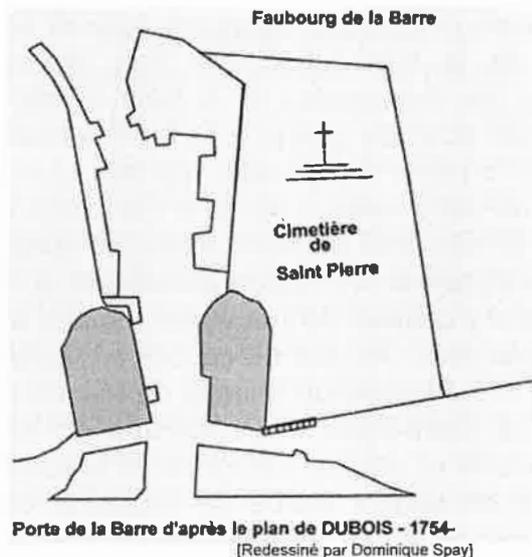
C'est le 3 juillet 1643, que par adjudication, l'on soumissionna la démolition du mur et de la croix de l'ancienne structure, la pose d'une nouvelle clôture et d'une grille d'entrée.

En 1696, le mur et la croix furent l'objet de travaux de réfection.

Après la dernière guerre, la place d'Armes devint le square de la Paix. Mais les vieux Mâconnais lui ont gardé son ancien nom.

Georges Berthoud

X) CIMETIÈRE DE LA PLACE DE LA BARRE



Une ordonnance du Roi Louis XVI en date du 10 mars 1776, disposait en son article sept que les cimetières des villes placés au milieu des maisons devaient être transférés hors des murs de la cité par ordonnance des archevêques ou évêques. À Mâcon le cimetière de la paroisse Saint-Étienne se trouvait en plein milieu des maisons du bourg Saint-Antoine. Quant au cimetière de la paroisse Saint-Pierre près de la porte de la Barre, il avait vu peu à peu se construire de nombreux immeubles dans son voisinage immédiat. De plus il n'y restait plus aucune place à tel point que l'on avait dû inhumer des personnes décédées dans la paroisse, dans le cimetière particulier de l'Hôtel-Dieu.

Aussi, pour se conformer aux prescriptions royales et pour pallier l'insuffisance des cimetières paroissiaux, les habitants de la ville furent convoqués à une assemblée pour désigner un emplacement assez éloigné de la ville pour établir un nouveau cimetière sans danger de nuisance pour les habitants. Ce nouveau cimetière devait être commun aux deux paroisses ainsi qu'à l'Hôtel-Dieu. Après diverses propositions, le choix se fixa sur un terrain proche de l'Hôtel-Dieu qui semblait remplir toutes les conditions requises. L'évêque et les curés des deux paroisses en furent informés. Cependant un examen plus approfondi fit ressortir que cet emplacement était trop proche de l'Hôtel-Dieu et à portée de vue des fenêtres de cet établissement. En conséquence il ne fut pas retenu et l'on décida d'en rechercher un autre. À cet effet, le corps des médecins de la ville fut consulté et conformément à son avis, le terrain qu'il aurait choisi serait acquis, clôturé et aménagé comme il conviendrait. Le choix des médecins mâconnais se porta sur une terre appartenant à une demoiselle Dumont du Sordet, située au sud ouest de la ville au lieu-dit Saint-Brice, endroit qui semblait prédestiné à l'établissement d'un cimetière. En effet en 1494, une épidémie de peste avait fait de si nombreuses victimes dans notre ville que l'on avait dû aménager un cimetière pour ensevelir les corps des pestiférés près de la chapelle de Notre-Dame-des-Vignes-hors-les-murs de la ville, au lieu-dit Saint-Brice. Donc le 22 septembre 1777, monseigneur Moreau évêque de Mâcon rendit une ordonnance disposant qu'un nouveau cimetière commun aux paroisses de Saint-Pierre, Saint-Étienne et à l'Hôtel-Dieu serait aménagé sur l'emplacement choisi dans les huit mois suivants. C'est encore notre cimetière Saint-Brice.

Le 10 octobre 1779, alors que le cimetière Saint-Brice était utilisé depuis plus d'un an, on se demande pourquoi, le maire et les échevins réunis à l'Hôtel de Ville, jugèrent nécessaire d'en ouvrir un second assez éloigné de l'agglomération et déclarèrent qu'après examen de plusieurs emplacements ils avaient finalement fixé leur choix sur une vigne faisant partie des biens curiaux de la paroisse Saint-Étienne situé « à l'angle du chemin tendant à Tournus et de celui tendant à Flacé », approximativement l'angle des actuelles rues de Paris et de Flacé. L'évêque de Mâcon contacté avait donné son accord ; décidé qu'il serait incessamment béni et qu'une croix serait plantée en son milieu, ce qui fut fait. D'une contenance d'environ